

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**Séance du : mercredi 27 novembre 2024**

**VOTE PAR  
ANTICIPATION DE  
CRÉDITS  
D'INVESTISSEMENT  
DU BUDGET EAU**

**Convocation du : 21 novembre 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**N° CC\_2024\_0133**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

**Représentés :**

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Gabriel DOUBLET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

**Excusés :**

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Nadège ANCHISI, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT

\*\*\*

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP/CP) les liquider et les mandater dans la limite de 33 % des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Considérant que le budget primitif 2025 du budget Eau ne sera pas adopté au 31 décembre 2024, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2025, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,  
DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2025 du budget Eau, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement hors AP/CP et la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en AP/CP en 2025 dans la limite des montants et des répartitions détaillés dans les tableaux annexés à cette délibération.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**Anticipation des crédits d'investissement 2025 - Hors AP/CP  
Budget Eau**

Chapitre	Budgété 2024	Reste à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation de crédits 25%
16 (compte 165)	425,00 €	- €	425,00 €	106,25 €
20	830 011,03 €	246 211,03 €	583 800,00 €	145 950,00 €
21	1 502 503,20 €	557 403,20 €	945 100,00 €	236 275,00 €
23	6 964 616,90 €	1 183 916,90 €	5 780 700,00 €	1 445 175,00 €
45810801	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
<b>Total général</b>	<b>9 307 556,13 €</b>	<b>1 987 531,13 €</b>	<b>7 320 025,00 €</b>	<b>1 830 006,25 €</b>



Direction des Finances,  
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)  
Le 18/10/2024

**Anticipations de crédits 2025  
pour les Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP)  
Budget Eau**

Budget	Opération	Antenne	Montant Total de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant voté CP2025	Anticipation de crédits 2025 33%
Eau	801 TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU	ED	4 754 000,00 €	1 992 500,00 €	657 525,00 €
	802 DEVOIEMENTS RESEAUX EAU LIES TRAM PHASE 2	ED	3 845 686,55 €	150 000,00 €	49 500,00 €
	<b>TOTAL Budget Eau</b>		<b>8 599 686,55 €</b>	<b>2 142 500,00 €</b>	<b>707 025,00 €</b>